



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 14
Mercredi 10 avril 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Propriétaire: idem requérante

Auteure du projet: idem requérante

Emplacement: parcelle N° 1722, au lieu-dit «Mont-Girod 2c», commune de Court

Projet: construction d'un couvert en bois permettant d'abriter un véhicule, fermé sur deux côtés

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: hors zone à bâtir

Dérogations: 24 ss LAT, 80 LR, 58 RC

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Vallee 19, 2738 Court).

Court, le 10 avril 2024

Municipalité de Court, administration municipale



Crémines

Avis de construction

Requérants: Dumitrache Daniela et Florin, Sur le Crêt 92, 2746 Crémines

Emplacement: Parcelle N° 819, au lieu-dit «Sur le Crêt 92», commune de Crémines

Projet: Remplacement des fenêtres et deux Velux (toiture). Isolation extérieure des façades Sud et Nord (étage supérieur). Démolition du cabanon de jardin et reconstruction de celui-ci, évacuation des eaux de toiture dans un récupérateur d'eau de pluie, pose d'une dalle en béton. Remplacement des dalles extérieures.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 mai 2024 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 4 avril 2024

Secrétariat communal



Belprahon

Assemblée communale - changement de la date

L'assemblée communale prévue initialement le jeudi 6 juin 2024 est déplacée au mercredi 12 juin 2024. L'ordre du jour sera publié en temps voulu.

Belprahon, le 10 avril 2024

Le Conseil communal

Scolarisation des enfants de la Couronne prévôtoise pour le secondaire 1

Dans le cadre du dossier relatif à la scolarisation des enfants de la Couronne prévôtoise pour le secondaire 1 après le transfert de la ville de Moutier dans le canton du Jura, les deux rapports établis par M. Aldo Dalla Piazza, mandaté par Avenir Berne Romande, sont disponibles sur le site internet de la commune de Belprahon, sous l'onglet «Actualités».

Belprahon, le 10 avril 2024

Le Conseil communal



Champoz

Analyse de l'eau potable:

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 12 mars 2024 au réseau de distribution, école, toilette lavabo à Champoz par M. Ivo Gerber, inspecteur technique ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champoz, le 8 avril 2024

Le Conseil Communal



Court

Avis de construction

Requérante: Florence Houmard, Mont-Girod 2c, 2735 Champoz

Paroisse réformée de Court

Entrée en vigueur du nouveau règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique de Court

Le règlement d'organisation adopté le 20 novembre 2023 par l'assemblée de la paroisse réformée évangélique de Court a été approuvé le 30 janvier 2024 par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) en vertu de l'article 56 LCo.

Ce nouveau règlement entre en vigueur immédiatement.

Court, le 18 mars 2024

Le Conseil de paroisse

Blocage temporaire de routes

Travaux dans le secteur Chavanney- La Promenade

En raison de travaux sur la route située dans le secteur Chavanney-La Promenade, les routes de la Binz et de Chaluet seront bloquées au trafic du mardi 16 avril 2024 à 8 heures jusqu'au mercredi 17 avril 2024 à 19 heures. Ces travaux (pose d'une couche bitumineuse) dépendront des conditions météorologiques.

Pour accéder aux habitations et aux bâtiments du Chaluet, il sera possible de passer par le chemin dit de «Lachat».

Pour accéder aux habitations et aux bâtiments de Graiteray et de la Binz, il faudra passer par Gänsbrunnen.

Des panneaux de déviation seront mis en place. En cas de question ou de problème, le Conseiller municipal en charge du dicastère «Environnement et travaux publics» se tient à disposition au 079 215 43 65 ou à l'adresse b.leuenberger@court.ch.

Les personnes impactées sont d'ores et déjà remerciées pour leur compréhension.

Court, le 10 avril 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérant: Wenger Hans-Ruedi, Route de Moron 1, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: ECE SA, Gsteiger Patrick, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 616, Route de Moron 1, 2732 Loveresse

Description du projet: Remplacement de la chaudière à mazout existante par une pompe à chaleur air/eau extérieure, placée en façade Est.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zones d'affectation et de construction: Zone Centre Ancien

Dépôt public: du 4.4.2024 au 3.5.2024.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire auprès du Conseil communal, Chemin de l'Ecole 3, à Loveresse, dans le même délai.

Loveresse, le 27 mars 2024

Conseil communal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant: M. Jean-Claude Hostettmann, Les Grands-Champs 15, 2715 Monible.

Emplacement : parcelle N° 157, aux lieux-dits : « Les Grands-Champs 15-15b-15c », Monible, commune de Petit-Val.

Projet : pose de revêtement bitumineux sur une surface d'environ 230 m² au nord du bâtiment N° 15b, aménagement d'une place en groise et d'une terrasse avec des dalles béton, remodelage du terrain avec remblai et construction d'un mur en gabions calcaires au Sud du bâtiment N° 15b existant ainsi que construction d'un mur de soutènement en blocs béton préfabriqués d'une hauteur de 1.80 m à 3 m au nord du bâtiment N° 15c.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogations : art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Petit-Val. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 avril 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Reconvilier

EBau 2024-5664

Avis de construction

Requérant : Chétalet Györgyi, Chemin du Stade 19, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1393, Chemin du Stade 19

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 3 mai 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 4 avril 2024

Le secrétariat municipal

EBau 2024-2923

Avis de construction

Requérants : Darie Cioara Emilia Catalina et Cioara Ovidiu-Emanuel, Rue du 16 Mars 20, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1344, Rue de la Colline 13

Projet : Agrandissement d'une fenêtre en façade Sud, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout, création d'une place de parc en bitume (place de parc demande après-coup)

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Zone de protection : Périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 2 « Bel-Air »

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 10 avril 2024

Le secrétariat municipal

EBau 2024-3179

Avis de construction

Requérants : Streit Célia et Manuel, Rue de la Colline 8, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Boegli Jardins, route Principale 7, 2762 Roches

Emplacement : Parcelle N° 872, Rue de la Colline 8

Projet : Installation d'une piscine chauffée semi-enterrée avec pose d'un cabanon technique et d'une pompe à chaleur extérieure pour la piscine

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : HA3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement** ou sur le lien suivant : www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 10 avril 2024

Le secrétariat municipal

Municipalité de Reconvilier

Bons de garde (Kibon) pour la période allant du 1^{er} août 2024 au 31 juillet 2025

Dès à présent, les parents domiciliés à Reconvilier, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2024, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde pour l'année scolaire 2024-2025. Les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme www.kibon.ch et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Reconvilier **le mois précédent le début de la prise en charge**. Ainsi pour obtenir une subventionnement dès août 2024, la **demande complète** doit impérativement être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard.

De plus amples informations au sujet du système de bons de garde sont disponibles sur www.be.ch/famille. Vous pouvez également prendre contact avec l'administration des finances communale au 032 482 73 72 ou par courriel à kibon@reconvilier.ch.

Reconvilier, le 14 mars 2024

Municipalité de Reconvilier

Saicourt

Avis de construction

Requérante : Paroisse de Haute-Birse, Rue du Petit-Bâle 25, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelle N° 800, au lieu-dit : « Route de la Chapelle 9 », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet : pose d'une vitrine d'information non éclairée au Nord-Ouest de l'entrée de la chapelle existante.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : zone affectée à des besoins publics 5.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, objet C.

Dérogation : art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 avril 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Seehof

Avis de construction

Requérante : ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelles N°s 51 et 56, au lieu-dit : « Gross-Rohrgrabe », commune d'Elay.

Projet : mise au gabarit de la piste forestière existante afin de la transformer en route forestière.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay/Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 avril 2024.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Yolanda et Beat Amstutz, Rue de Pierre-Pertuis 36, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'une écurie pour petits animaux avec couvert et stockage en annexe du bâtiment Rue de Pierre-Pertuis 34a sis sur la parcelle N° 199 en zone d'activités A 6S.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : infiltration superficielle des eaux pluviales et pas de production d'eaux résiduaires.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 avril 2024

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante : Finadette Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Emplacement : parcelles N°s 172, 173 et 1810, aux lieux-dits : « Grand-Rue 14-16 », commune de Tavannes.

Projet : installation de 30 panneaux photovoltaïques sur la terrasse existante et pose de pavés-gazon (sans modification de l'affectation) au Sud-Est du bâtiment existant.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection, sous contrat de classement depuis le 15 juillet 2002 et ensemble bâti A.

Dérogations : art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 10 mai 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 avril 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Dépôt public : du 3 avril au 3 mai 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 mars 2024

Commune mixte de Valbirse

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 2 avril 2024

Commune mixte de Valbirse



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Reichen Isabelle et Pascal, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 1015, Rue du Nord 7, 2735 Bévillard, Commune mixte de Valbirse

Description du projet : Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure au nord de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Favaretto Mégane, Le Sautour 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 946, Le Sautour 2, 2735 Bévillard

Description du projet : aménagement d'une place en pavés filtrants et pose d'un abri de jardin

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dérogations : RCC Art. A143 al.1

Dépôt public : du 10 avril au 9 mai 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Divers

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mardi 14 mai 2024 à 20h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

1. Appel et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 14 novembre 2023
4. Approbation des comptes 2023 du syndicat scolaire
5. Rapport du président de la commission scolaire
6. Rapport du directeur de l'école secondaire
7. Divers

Au nom de la Commission scolaire

Pierre Voisard, Président

Calendrier des parutions 2024

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	17	01.05.2024	mercredi	36	32	04.09.2024	mercredi
1		03.01.2024	SUPPRIME	19	18	08.05.2024	mercredi	37	33	11.09.2024	mercredi
2	1	10.01.2024	mercredi	20	19	15.05.2024	mercredi	38	34	18.09.2024	mercredi
3	2	17.01.2024	mercredi	21	20	23.05.2024	JEUDI	39	35	25.09.2024	mercredi
4	3	24.01.2024	mercredi	22	21	29.05.2024	mercredi	40	36	02.10.2024	mercredi
5	4	31.01.2024	mercredi	23	22	05.06.2024	mercredi	41	37	09.10.2024	mercredi
6	5	07.02.2024	mercredi	24	23	12.06.2024	mercredi	42	38	16.10.2024	mercredi
7	6	14.02.2024	mercredi	25	24	19.06.2024	mercredi	43	39	23.10.2024	mercredi
8	7	21.02.2024	mercredi	26	25	26.06.2024	mercredi	44	40	30.10.2024	mercredi
9	8	28.02.2024	mercredi	27	26	03.07.2024	mercredi	45	41	06.11.2024	mercredi
10	9	06.03.2024	mercredi	28	27	10.07.2024	mercredi	46	42	13.11.2024	mercredi
11	10	13.03.2024	mercredi	29		17.07.2024	SUPPRIME	47	43	20.11.2024	mercredi
12	11	20.03.2024	mercredi	30		24.07.2024	SUPPRIME	48	44	27.11.2024	mercredi
13	12	27.03.2024	mercredi	31		31.07.2024	SUPPRIME	49	45	04.12.2024	mercredi
14	13	04.04.2024	JEUDI	32	28	08.08.2024	JEUDI	50	46	11.12.2024	mercredi
15	14	10.04.2024	mercredi	33	29	14.08.2024	mercredi	51	47	18.12.2024	mercredi
16	15	17.04.2024	mercredi	34	30	21.08.2024	mercredi	52		25.12.2024	SUPPRIME
17	16	24.04.2024	mercredi	35	31	28.08.2024	mercredi				

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch